

« POUR LES AVEUGLES

PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL

de

L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE

et

Journal des Soldats Blessés aux Yeux



SOMMAIRE

Élections au Conseil d'Administration. — Reconnaissance d'utilité publique. — Restons unis. — Nos pensions. — Les aveugles de guerre chez eux. — Un essai au bord de la mer.

Notes et Informations

Légion d'honneur et Médaille militaire. — Loi du 19 avril 1921 concernant la petite propriété. — Franchise postale. — Pupilles de la nation.

Chronique de « l'U. A. G. »

Entre nous. — Procès-verbaux du Conseil d'Administration des 9 avril et 7 mai 1921. — Groupements d'aveugles. — Compte rendu des réunions des masseurs des 29 avril et 27 mai 1921. — Réunion des brossiers du 21 mai 1921. — Avis aux brossiers. — Notes diverses. — Nominations dans la Légion d'honneur. — Yeux de verre. — Lettres de camarades. — Liste des aveugles par département.

Administration :

au Siège de l'U. A. G., 38, rue du Mont-Thabor, PARIS (1^{er})

TÉLÉPH. : Central 44-88

gok-604

COMITÉ DE PATRONAGE

M. le général MAUNOURY, président ; M. BARTHOU, ministre de la Guerre ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire de l'« U. A. G. » ;
M. le général BALFOURIÉ, président de l'Association Valentin Haüy ;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDÈS présidente de l'Abri du Soldat Aveugle ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER, secrétaire général du Comité Franco-Américain pour les aveugles de guerre ;
M. Paul DE CASSAGNAC, député ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française, président de « Pour le Foyer du Soldat Aveugle » ;
M. DUCO, médecin-inspecteur ;
M. le colonel FABRY député ;
M. FRIBOURG, député ;
M^{ss} Alice GETTY, directrice-fondatrice de l'imprimerie pour les aveugles de guerre « La Roue » ;
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de Lyon ;
M. le comte de GRAMMONT, président de l'« Aide aux Soldats Aveugles » ;
Miss GRASS HARPER représentante de la Croix-Rouge américaine ;
Miss WINIFRED HOLT, présidente du Comité Franco-Américain pour les aveugles de guerre ;
Mme Léopold KAHN, présidente, fondatrice de l'École de massage des soldats aveugles ;
Mme Géo KESSLER, présidente du « Permanent Blind Relief War Fund incorporated » ;
M. KRUG ;
Mme LEGRAND, vice-présidente de la Familiale.
M. LUCOL, député ;
M. le général de MAUD'HUY député ;
M. E. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. le docteur MORAX, président de la Société « Les Ateliers d'Aveugles » ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^e HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
M. VALLON, Inspecteur général des Services extérieurs du ministère des Pensions ;
M. VALLÉRY-RADOT, président honoraire de la Société « Les Amis des Soldats Aveugles » ;
M. Constant VERLOT, député, président de la Conférence des Œuvres d'Aveugles ;
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de médecine.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : GOUBIN.
Vice-Présidents : ROY (Georges), GUDEFIN (Marcel) ; BOIS (Paul).
Secrétaire général :
Membres : ALBERT, AMAR, ANTOINE, ARNAULT, AUBIN, BARDOUX, BOURGUIGNON, BERTRAND, CHAUTARD, CONAN, DELAGE, DUFOURC, ECAL, FAVRET, HÉRON, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMENT, LELOUP, NOIREAUX, ROY, RENÉ, SIGAULT, TOUDOURI, WEBBER.
Trésorier : M. BOETZEL, ancien élève de l'École Polytechnique, directeur de la Compagnie « Le Soleil ».

Élections au Conseil d'Administration

1° L'Assemblée générale du mois de décembre prochain sera appelée à ratifier les élections faites par le Conseil des membres suivants :

Favret, en remplacement du commandant Sallerin.

2° A élire 10 membres du Conseil en remplacement des dix dont les pouvoirs expirent cette année :

Héron, élu en remplacement de Bocquet ; Roy René ; Laffargue ; Aubin ; Chautard, élu en remplacement de Boudant qui lui-même avait remplacé Dallet ; Arnault, élu en remplacement de Briel ; Lagarde ; Webber ; Toudouri ; Ecal, élu en remplacement de Grousier.

Nous engageons les camarades désireux de faire partie du Conseil de poser leur candidature à nos bureaux. La liste sera close le 15 octobre.

Il a souvent été reproché aux candidats au Conseil d'administration de n'être pas connus, voilà pourquoi dès à présent nous demandons aux dix candidats aux prochaines élections de se faire connaître, en particulier par le Bulletin en y insérant des lettres programmes.

RECONNAISSANCE D'UTILITÉ PUBLIQUE

L'Union des Aveugles de Guerre a reçu, le 31 mai, la notification officielle de sa reconnaissance d'utilité publique à la date du 9 avril 1921.

Cette reconnaissance est des plus intéressantes pour notre groupement puisqu'elle nous permettra, à l'avenir, de recueillir les legs que des personnes voudraient bien faire à l'Union des Aveugles de Guerre.

Elle donne, d'autre part, une très grande solidité à notre Association.

Pour obéir à la loi, nous allons être obligés de publier les statuts, tels qu'ils avaient été adoptés par l'Assemblée générale de 1919, avec les modifications demandées par l'administration et acceptées par vos deux délégués élus à l'Assemblée générale.

Ces statuts seront envoyés à tous les membres de l'Union au mois de juillet, en même temps que le Bulletin du même mois qui, pour cette raison, sera un peu écourté.

Les Membres de l'Union sont priés de bien remarquer que, dans ces statuts, ne figurent pas certaines modifications demandées aux Assemblées générales de décembre 1920 et de février 1921. Cela s'explique :

Nos statuts avaient été remis au mois de juin de l'année dernière et n'ont été approuvés qu'au mois d'avril de cette année.

Pour faire aboutir des modifications nouvelles aux statuts, il faudra se conformer à des décisions régulières de futures Assemblées générales, prévenues à l'avance des modifications demandées.

Nous aurons occasion d'en reparler avant la fin de l'année.

RESTONS UNIS

Le Conseil d'administration a été saisi dans sa dernière séance d'une lettre dont l'insertion dans le Bulletin était demandée par sept aveugles de guerre.

Dès l'ouverture de la séance, l'un des signataires a déclaré que cette lettre était retirée et proposait immédiatement au Conseil la discussion d'une deuxième lettre plus longue que la première, mais rédigée dans le même esprit.

Ces camarades demandaient la formation immédiate d'un groupement qui serait intitulé « Ligue des Vrais Aveugles de Guerre ».

Le Conseil n'a pas cru devoir insérer cette deuxième lettre et cela pour deux raisons :

1° Les administrateurs de province n'avaient pas pu être consultés en temps utile, comme il est de règle dans toutes les questions importantes;

2° Les administrateurs de Paris, après avoir pris connaissance de cette lettre, ont jugé que son insertion dans le Bulletin n'était pas souhaitable et voici pourquoi :

Depuis deux ans et demi, nous avons formé un groupement qui s'est affirmé chaque jour de plus en plus solide.

Nous avons cherché à obtenir des améliorations à la condition de l'aveugle de guerre sans faire de politique et sans nous occuper de questions religieuses. Nous avons admis parmi nous tous ceux que l'Etat reconnaissait aveugles du fait de la guerre et cette façon d'agir a été confirmée encore une fois à l'Assemblée générale qui s'est tenue le 13 février dernier.

Pour nous, il est bien entendu que ceux que l'Etat a reconnus à 100 0/0 pour cécité sont aveugles.

Pour nous, il est bien entendu que ceux auxquels l'Etat a donné une pension d'invalidité sont invalides du fait de la guerre. Voilà les bases sérieuses sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour former notre groupement, et il est bien difficile de trouver d'autres bases pour rester justes.

Or, quelques camarades voudraient faire une différence entre ceux dont la vision est nulle, ceux qui ont la perception lumineuse, ceux qui ont obtenu devant les médecins experts 1/100, 1/50 ou 1/20 de vision. Nous savons, en effet, que, jusqu'à 1/20 de vision, l'Etat considère que l'on est pratiquement aveugle et donne une pension d'aveugle.

Est-il bien nécessaire de séparer en deux parties ceux qui ont une vision absolument nulle et les autres? Le bureau de l'Union ne le croit pas.

Discutons, si on croit utile, au sein même de l'U. A. G., s'il n'y a pas lieu de faire quelque différence au point de vue séparation entre les uns et les autres, mais ne formons pas deux groupes distincts; car il est malheureusement trop vrai que beaucoup d'entre nous qui ont 1/20 de vision sont aussi incapables de suffire à leurs besoins matériels que ceux qui ont une vision nulle.

Il y a d'ailleurs dans la loi des pensions l'article 10 que les médecins ont pu faire jouer, s'ils l'ont cru nécessaire, au moment de leur expertise.

Cet article 10, qui alloue l'indemnité de tierce personne, a été donné évidemment à tous ceux qui ont une vision nulle; mais il n'a pas été accordé à tous ceux qui ont 100 0/0.

Que l'article 10 ait été très largement appliqué par les médecins, c'est possible; dans la plupart des cas, on peut affirmer que leur jugement était parfaitement conforme à l'équité; mais il peut se faire que cet article 10 ait été injustement attribué à quelques-uns d'entre nous. Ceux-là ne doivent pas être nombreux, hâtons-nous de le dire, et, pour une petite minorité de 50 peut-être, faut-il risquer de diminuer notre action auprès des pouvoirs publics, en prétendant que les membres titulaires de l'U. A. G. ne sont pas de vrais aveugles de guerre?

Si des témoignages précis nous sont apportés, déclarant que tels camarades, par fraude ont obtenu une pension, notre devoir est bien simple, c'est de les prier poliment de se retirer de l'Union, ou au besoin de les rayer, s'ils ne veulent pas partir de bonne volonté.

Une autre idée qui était contenue dans la lettre des camarades, c'est qu'il faut faire une différence entre ceux qui ont été blessés du fait de l'ennemi, ou en service commandé, et les autres. Là encore le bureau de l'Union ne croit pas qu'il soit possible de marquer une limite exacte entre nous.

En 1914, l'Etat a appelé à son service tous ceux qui devaient défendre la patrie. L'Etat a cru devoir donner une pension de réparation à tous ceux qui avaient reçu des dommages à son service.

C'est un principe parfaitement juste; que ce soit par blessure ou par maladie dans la zone des armées, par blessure ou par maladie à l'arrière, le Parlement a voulu que la réparation soit la même pour une même invalidité. Il faut nous en tenir à cette loi des réparations. Mais si l'Etat un jour veut donner une prime particulière à ceux

qu'il considère comme ses meilleurs soldats, s'il veut donner une allocation spéciale, à titre de récompense, à ceux qui ont véritablement combattu, ce jour-là notre groupement se trouvera complètement d'accord avec l'Etat. Le fait s'est produit dans le passé au sujet des primes de démobilisation, puisqu'il y avait une prime de 20 francs pour ceux qui étaient aux tranchées, une prime de 15 francs pour ceux qui étaient à l'arrière. Nous savons d'ailleurs, combien il a été difficile à l'Etat d'être très juste dans cette répartition des primes, comme il est réellement difficile de distinguer entre le vrai combattant et le simple mobilisé.

En tout cas, cette distinction ne nous oblige pas de former un nouveau groupement dans l'U. A. G. Nous avons voulu unir tous ceux qui étaient blessés du fait de la guerre et il y en a sûrement bien peu parmi nous qui, trompant les pouvoirs publics, ont obtenu des pensions sans y avoir droit.

Si, aux bureaux de l'Union, nous avons la preuve qu'un membre de l'U. A. G. a obtenu illicitement une pension, notre devoir est de le rayer immédiatement de notre groupement. Mais, le bureau peut affirmer dès à présent, que nous sommes au moins 1.600 blessés du fait de l'ennemi; 600 d'entre nous ont été aveuglés dans des conditions telles que, sans qu'il y ait aucune espèce de doute, l'Etat leur doit une pension.

On voit donc que la proportion est bien faible de ceux qui se trouveraient dans des cas douteux.

Restons unis comme nous l'avons voulu en 1918 à la formation de l'U. A. G. Nous formons un groupement certain de vrais aveugles de guerre. Si, dans nos rangs, se sont glissés quelques simulateurs ou quelques lâches, nous saurons bien les découvrir un jour au sein de l'U. A. G.

NOS PENSIONS

L'Union des Aveugles de Guerre n'a pas obtenu complètement satisfaction au Parlement au mois de juillet 1920 en ce qui concerne nos pensions.

Dans son application, la loi a donné lieu à de nombreuses critiques.

Les aveugles à blessures multiples, les bi-manchots, par exemple, ne reçoivent pas plus de 6.000 francs.

Un aveugle ne reçoit en dehors des 6.000 francs, que 200 francs d'indemnité pour chacun de ses enfants.

Pour ceux qui étaient militaire de carrière, il n'y a pas cumul entre une pension d'ancienneté et la pension d'invalidité. Le principe de l'échelonnement par grade n'a pas été respecté puisque, jusqu'au grade de lieutenant, tout le monde est admis à 6.000 francs.

D'autre part, l'Assemblée générale de février a indiqué notre volonté très nette d'aboutir pour une pension aux ascendants des 100 o/o.

Il a été aussi question d'une prolongation de la durée de deux ans, fixée pour les veuves, lorsqu'elles ont droit à une pension de reversibilité et même de la coïncidence du taux de reversibilité avec le taux normal de pension, pour ces veuves.

Jusqu'ici l'U. A. G. n'a pratiquement rien obtenu de nouveau sur ces différents points, malgré de nombreuses démarches tentées à ce sujet.

Dès le mois de février 1921, il paraissait évident que l'U. A. G. aboutirait difficilement, sans une entente avec les autres grandes associations de mutilés.

Le Conseil d'administration doit devenir très actif s'il veut que la loi des pensions soit mise au point en ce qui concerne les grands invalides.

Les Aveugles de guerre chez eux

Le rêve, pour chaque aveugle, est d'être chez lui, au milieu de sa famille, dans son pays natal. L'idéal est donc que chaque aveugle ait une petite maison à lui; mais il y a un cas où le rêve devient malheureusement impossible; c'est lorsque l'aveugle devient isolé par la force des choses; soit définitivement, soit provisoirement.

Or, l'expérience nous apprend chaque jour les difficultés auxquelles se heurtent les camarades isolés contraints de se confier à des mains mercenaires. Ces camarades, la correspondance journalière nous l'apprend, deviennent nombreux: les uns perdent leur femme, leurs enfants, leurs parents; les misères de l'âge, les conséquences de leur blessure ou de leur maladie, les mettent plus ou moins à la merci de tierce personne qu'ils ne trouvent même pas quelquefois.

C'est alors à l'hospice ou aux invalides qu'ils sont obligés de se réfugier et si l'on ne peut dire qu'ils y manquent de soins, du moins que devient alors leur indépendance? Il y a là un problème qui se pose pour l'avenir. L'Union se doit d'assurer à ses camarades un foyer où ils soient chez eux, vivent à leur guise, tout en trouvant soins et distractions dont ils ont besoin.

Il faut que l'aveugle de guerre puisse rester chez lui, quelque malheur qui lui arrive.

Ce projet ne vient pas en remplacement de la Maison de l'Aveugle de Guerre à Paris. Ce sont là deux conceptions différentes.

D'ailleurs, en ce moment à Paris, une Maison de retraite et de repos est réalisée par le *Phare de France*.

Cette idée de maison de retraite ou de repos paraît pouvoir rece-

voir un commencement de réalisation en province par la donation conditionnelle qui a été faite à l'Union des Aveugles de Guerre d'un terrain à Franceville-Plage. Nous allons essayer de l'utiliser immédiatement par l'installation de quelques baraques provisoires, peu nombreuses, en raison de la modestie de nos ressources, et étudier ce que l'Union pourrait faire dans l'avenir.

Un essai au bord de la mer

Il est très probable qu'au 1^{er} août prochain, l'Union des Aveugles de Guerre pourra ouvrir au bord de la mer quatre petites maisons séparées pour ménages ou aveugles avec guide, moyennant une location de 1 franc par jour.

Les maisons sont toutes petites, il n'y a que deux chambres; elles seront pourvues de meubles nécessaires, mais il n'y aura ni draps de lits, ni serviettes, ni linge, ni caleçons de bain.

Ces petites maisons sont situées à Franceville-Plage, près de Cabourg (Calvados) et à 400 mètres du bord de la mer.

Les aveugles devront assurer eux-mêmes, comme ils le voudront, leur nourriture; le ravitaillement en vivres est facile et la vie n'est pas plus chère, ni moins chère hélas! que dans la plupart des petites villes de France.

Pour le mois d'août, deux maisons seront louées par périodes de quinze jours et les deux autres pour le mois entier.

Nous indiquerons dans le Bulletin prochain ce qui sera fait pour le mois de septembre.

Les camarades qui voudraient profiter du bord de la mer au mois d'août devront faire parvenir leur demande aux bureaux de l'Union des Aveugles de Guerre avant le 10 juillet.

Les demandes seront séparées en trois groupes:

Ceux qui veulent louer pour 15 jours: 1^{er} quinzaine d'août, 2^e quinzaine d'août, ceux qui veulent louer pour un mois.

S'il y a plus de demandes que de places, on tirera au sort le 11 juillet.

Bien préciser dans le demande:

*Je, soussigné..... désire louer du 1^{er} au 15 août;
ou du 16 août au 31 août, ou pendant le mois d'août.*

NOTES & INFORMATIONS

LEGION D'HONNEUR ET MEDAILLE MILITAIRE

(ECHO des blessés de juin 1921)

Les légionnaires et les médaillés militaires, décorés par arrêtés ministériels postérieurs à la cessation des hostilités (2^e tableau spécial, commission Fayolle), doivent percevoir leurs arrérages par les soins du sous-intendant militaire le plus rapproché de leur résidence, sur la production de la lettre d'avis (titre blanc), qui leur est adressée par le ministre de la Guerre (ou de la Marine).

Les autres légionnaires et médaillés décorés avec traitements, soit par décrets — quelle que soit la date du décret — soit par arrêtés ministériels antérieurs à la cessation des hostilités (1^{er} tableau spécial), doivent les percevoir au titre du budget de la Grande Chancellerie, sur la production d'un livret muni de coupons sur lequel doit être apposée la photographie du titulaire, photographie ayant 5 centimètres de hauteur et 4 de largeur.

Le titulaire décoré par décret ou par arrêté antérieur à la cessation des hostilités, qui a été l'objet d'une nouvelle promotion dans l'ordre, au titre du 2^e tableau (médaillé nommé chevalier, légionnaire, promu dans l'ordre) doit percevoir ses arrérages sur deux budgets.

1^o Les arrérages du grade antérieur au titre du budget de la Grande Chancellerie;

2^o La différence entre les deux grades au titre du budget de la guerre (ou de la marine).

Exemple: Un médaillé par décret est nommé chevalier au titre de la Commission Fayolle. Il perçoit par semestre: 50 francs au titre du budget de la Grande Chancellerie, 75 francs au titre du budget de la Guerre.

**

La Grande Chancellerie, à qui incombe le soin d'établir les livrets, doit exiger, en principe, les copies officielles de l'acte de naissance et de l'état des services, documents qui doivent être adressés soit par l'intéressé, soit par l'autorité militaire.

Bien entendu, ceux dont les pièces sont déjà parvenues, n'ont pas à envoyer de nouvelles copies. Il en est ainsi de tous les décorés d'avant-guerre, qui n'ont été l'objet d'aucune nomination depuis les

hostilités, et des décorés du 1^{er} tableau spécial, qui les ont déjà fournies.

Pour éviter à ceux qui ne les ont pas transmises, un retard dans le paiement de leurs arrérages, la Grande Chancellerie se contentera d'une copie certifiée de l'acte de naissance, à laquelle l'intéressé joindra une note rappelant l'arrêté ministériel dont il a été l'objet au titre du 1^{er} tableau, et indiquant d'une manière précise sa résidence actuelle. Au vu de ces deux documents, les livrets seront établis dans le plus bref délai, et leur seront envoyés par l'intermédiaire des préfets et des maires.

Quand le titulaire se présentera à la mairie pour retirer son livret, il devra être muni d'une photographie ayant les dimensions indiquées ci-dessus. Il fera connaître à l'agent chargé de la remise, le comptable du Trésor ou l'agent des postes par les soins duquel il désire être payé. Dix jours après, il pourra demander à ce fonctionnaire le paiement des arrérages échus, sans avoir à produire un certificat de vie, pièce qui était exigée autrefois, et dont la production n'est plus nécessaire, étant donné le nouveau mode de paiement des pensions et des traitements de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire.

**

Ces explications ont pour but d'éviter aux intéressés (300.000 environ), des correspondances inutiles, les réclamations individuelles, qui sont sans objet dès lors que les pièces ont été fournies, ne pouvant que retarder l'exécution du travail compliqué qui incombe à la Grande Chancellerie.

Note de la rédaction

Cet article met au point la question de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire que nous avons traitée dans les Bulletins précédents.

LOI CONCERNANT LA PETITE PROPRIÉTÉ

Au *Journal Officiel* du 23 avril a paru une loi du 19 avril 1921, permettant aux Sociétés de Crédit immobilier de consentir, dans les conditions de la loi du 10 avril 1908, aux personnes énumérées dans l'article 3 de la loi du 11 février 1914 et l'article premier de la loi du 9 avril 1918, des prêts individuels hypothécaires pour faciliter l'acquisition, l'aménagement, la transformation et la reconstitution de petites propriétés rurales d'une valeur inférieure à 40.000 francs, quelle qu'en soit la surface.

Ces prêts ne peuvent dépasser les 4/5 de cette valeur, c'est-à-dire 32.000 francs, y compris le prix de la maison d'habitation à bon marché, mais non compris le montant des frais de la prime d'assurance.

Il faut obtenir, pour chacune de ces maisons d'habitation, un certificat provisoire de salubrité qui est délivré par le délégué rural (cantonal) du Comité de patronage des habitations à bon marché et de la Prévoyance sociale.

Note de la rédaction. — Nous ne croyons pas qu'un grand nombre de camarades ait pu profiter des lois précédentes relatives aux prêts agricoles; nous savons cependant qu'il y en a. Espérons que l'application de cette nouvelle loi améliorera, dans un avenir pas trop lointain, la situation matérielle des aveugles de guerre qui cherchent un toit stable.

AVIS AUX PENSIONNES

Jusqu'au 31 décembre prochain, vous pouvez correspondre en franchise postale (c'est-à-dire sans timbre) par lettre ordinaire, avec les Sections départementales des pensions; mais il faut que l'adresse soit bien mise.

Pour le département de la Seine l'adresse est :

Section départementale des Pensions
51 bis, boulevard Latour-Maubourg
Paris (7^e)

Les lettres recommandées, pneumatiques, etc... ne peuvent être envoyées en franchise.

PUPILLES DE LA NATION

Une délégation de l'Union a eu une entrevue avec M. Taponnier, dans le but de pouvoir faire inscrire légalement comme pupilles de la Nation les enfants nés ou à naître depuis novembre 1919.

La question reste à l'étude, mais M. Taponnier a pu préciser le nombre des pupilles de la Nation qui sera vraisemblablement de 700.000 au début de 1922, d'après la loi actuellement en vigueur du 27 juillet 1917.

Chronique de l' "U. A. G."

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Laurent (Jean), nous font part de la naissance de leur fille Fernande-Raymonde, le 18 avril.

Notre camarade et Mme Baldy (J.), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant Jeanne, née le 20 avril.

Notre camarade et Mme Vanluggène (Pierre), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, né le 26 avril.

Notre camarade et Mme Veyrat (Jean), nous font part de la naissance de leur troisième enfant Madeleine-Jeanne, née le 15 avril 1921.

Notre camarade et Mme Thulliez (H.), nous font part de la naissance de leur fille, le 8 mai.

Notre camarade et Mme Dardie (Gabriel), nous font part de la naissance de leur fille Jeanne-Rachel, née le 2 mai 1921.

Notre camarade et Mme Sergent (Elié), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant Marius, né le 13 décembre 1920.

Notre camarade et Mme Hamon (Pierre), nous font part de la naissance de leur fils, le 6 mai 1921.

Notre camarade et Mme Donchet (Amédé), nous font part de la naissance de leur fils François, né le 8 mai 1921.

Notre camarade et Mme de Dreuille (L.), nous font part de la naissance de leur fils François, né le 7 mai 1921.

Notre camarade et Mme Parent, nous font part de la naissance de leur fils Jules-Julien, né le 5 mai.

Notre camarade et Mme Chari (Jules), nous font part de la naissance de leur fille, le 12 mai.

Notre camarade et Mme Bouguen, nous font part de la naissance de leur quatrième enfant Marceline, née le 22 avril.

Notre camarade et Mme Lafay (Antoine), nous font part de la naissance de leur fils René, le 10 mai.

Notre camarade et Mme Dietz (Charles), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, née le 20 mai 1921.

Notre camarade et Mme Barralon (Auguste), nous font part de la naissance de leur sixième enfant Augusta, née le 21 avril.

Notre camarade et Mme Jouane, nous font part de la naissance de leur bébé, né le 31 mars.

Notre camarade et Mme Thomas (Pierre), nous font part de la naissance de leur bébé, né le 29 avril.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Kiddas nous fait part de son mariage avec Mlle Marie Isnardon.

Notre camarade Pasco (Alfred), nous fait part de son mariage, qui a eu lieu le 23 avril.

Notre camarade Grillon nous fait part de son mariage avec Mlle Renée Pris, qui a été célébré le 19 février.

Notre camarade Pelegrin (François), nous fait part de son mariage avec Mlle Delphine Authenen, célébré le 11 juin.

Notre camarade Guilbot (Eugène), nous fait part de son mariage avec Mlle Lesage, célébré le 4 avril 1921.

Notre camarade Castrec nous fait part de son mariage avec Mlle Jeanne Hénaff, célébré le 2 mai 1921.

Notre camarade Lamerand nous fait part de son mariage avec Mlle Georgette Mangeon, célébré le 9 avril.

Notre camarade Roulet (Fernand), nous fait part de son mariage qui a été célébré le 17 mai 1921.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès de :

La mère de notre camarade Bur (Lucien), décédée le 28 avril.

Du fils d'Orlianges (Pual), le 10 mai.

Du petit garçon de Betremeieux (François), le 12 mai, à l'âge de 7 ans.

Du père de notre camarade Berthet (Marcel), décédé le 7 mai.

Du petit garçon de Lévêque (Armand) : André, décédé le 22 mai.

La femme de notre camarade Revol (Claudius), décédée le 1^{er} avril.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 9 Avril 1921

La séance est ouverte à 15 h. 30 sous la présidence de M. Goubin.

Sont présents. — Membres du Conseil: MM. Goubin, Bois, Gudefin, Boetzel, Amar, Arnault, Bardoux, Bertrand, Chautard, Dufoure, Ecal, Favret, Héron, Izaac, Laffargue, Noireaux, Toudouri

Membres de l'Union: M. Thuilliez.

Membre du Comité d'action: M. le baron de Traversay.

Ont écrit les camarades: Antoine, Lagarde, Roy (René).

Excusés: MM. Delage, Digault.

Adoptés. — Lecture des procès-verbaux des deux dernières séances.

Adoptée. — Lecture de la situation financière.

Projet de station balnéaire

Lecture est donnée d'une lettre de M. Wattier, administrateur-délégué de la Société Générale Immobilière et d'Entretien, offrant à titre gracieux un terrain de 11.000 mètres environ, situé à Franceville-Plage, dont ci-après copie:

« Afin que les victimes de la guerre puissent aussi profiter des bienfaits de l'air marin et avoir leur maison de famille sur la côte normande, je viens au nom du Conseil d'administration de la Société Générale Immobilière vous demander si l'Union des Aveugles de Guerre accepterait à *titre gracieux* un terrain de 11.000 mètres environ parmi ceux qu'elle possède à Franceville-Plage, commune de Merville-sur-Mer (Calvados).

« Pour que les aveugles puissent en profiter le plus tôt possible, il devra, dès cette année, être construit sur ce terrain une maison de famille (qui vu le climat très tempéré pourra être ouverte toute l'année) où à tour de rôle vos aveugles séjourneront et pourront recevoir les membres de leur famille qui viendront les voir et au besoin rester plusieurs jours avec eux.

« *Situation.* — Sur la Manche, à 6 kilomètres, ouest de Cabourg, 16 kilomètres de Caen, chemin de fer du Calvados, de Dives-Cabourg à Caen. La station de Merville est juste en face de la propriété.

« Franceville-Plage, très abrité des vents possède de spacieuses avenues bien entretenues (plusieurs kilomètres), de beaux ombrages

« de sapins, une plage superbe de sable fin et dur. Cette belle plage normande à 240 kilomètres de Paris procurera à nos braves mutilés un séjour bienfaisant.

« Ci-inclus un plan où sont indiqués — bleu et rose — deux terrains de 11.000 mètres environ, laissés au choix de votre Société.

« Je me tiens à votre entière disposition...

Signé: E. WATTIER,

Administrateur-délégué de la Société Générale Immobilière et d'Entretien, actuellement à Franceville-Plage (Calvados).

Lecture est ensuite donnée d'une réponse préparée par le Bureau, remerciant la Société Générale Immobilière et acceptant la proposition en principe et sous réserve, dont ci-après la teneur:

« ...Le Conseil d'administration a la volonté de faire aboutir une organisation qui sera certainement utile pour les aveugles de guerre. Il fera construire par ses soins une ou plusieurs maisons que des camarades seront heureux d'utiliser, soit pour toute l'année, soit périodiquement pour s'y reposer. C'est dans cet ordre d'idées que l'U. A. G. se propose de créer quelque chose de nouveau. Mais, pour aboutir, les délais impartis nous paraissent un peu courts, et nous vous prions de vouloir bien porter de un an à deux ans le délai de limite. Nous vous demanderions en outre, dans le cas où nous n'aurions pu réaliser nos projets à l'époque voulue, et où vous auriez l'intention de résilier votre don pour ce motif, de vouloir bien reprendre le terrain tel qu'il se comporterait à cette époque, et sans que l'U. A. G. ait à payer ni loyer, ni dédit, ni indemnité d'aucune sorte... »

Arnault est opposé à l'acceptation. Il fait observer que les ressources de l'Union ne sont pas suffisantes pour faire construire.

D'autre part, nous ne devons pas abandonner le projet de la maison de l'Aveugle.

M. Boetzel expose que le Conseil devrait accepter cette offre qui est absolument gratuite. D'après le texte de notre lettre, nous ne nous engageons à rien.

Toudouri fait remarquer que nous devons nous occuper avant tout de la maison de l'aveugle.

Sur l'insistance du trésorier, le président passe au vote pour l'acceptation de principe.

Votent: 11 voix *pour*, 1 voix *contre* (Arnault), 2 *abstentions* (Bardoux, Toudouri).

En outre, Antoine et Roy (René), sont favorables au principe de l'acceptation (lettre).

La lettre réponse est adoptée.

Dufoure propose la nomination d'une commission de trois mem-

bres chargée de l'étude du projet. Le Conseil est d'avis de nommer une commission de cinq membres. Sont élus : Arnault, Bois, Dufourc, Fabret, Toudouri.

M. Boetzel attire l'attention de la Commission sur la canalisation de l'eau, l'éclairage et l'étude du sous-sol.

Exposition de Nancy.

Héron déclare que les expositions des camarades devraient être anonymes et faites sous le couvert de l'Union. Le Conseil ne peut admettre cette manière de voir trop tardivement présentée. Du reste, les droits de chaque aveugle ont été parfaitement respectés puisque le Bulletin a publié en temps utile l'avis d'exposition possible pour tous. L'Union se bornera à rassembler les objets et fera les avances nécessaires pour la réussite de l'exposition.

Election du secrétaire général

Aucun candidat ne s'étant présenté, l'élection est remise à la prochaine séance du Conseil.

Fête d'Enghien

M. Boetzel, avant son départ, rend compte au Conseil du résultat d'une fête organisée à Enghien au profit de l'Union.

Le rapport a été de 3.152 fr. 50. Le camarade Lauté s'est occupé avec une activité heureuse de l'organisation de cette fête.

Sur la proposition du trésorier et d'Izaak, le Conseil décide d'adresser à Lauté ses chaleureux remerciements.

Etude au sujet des décorations

Comme suite à la lettre de Crété lue en dernière séance, on donne connaissance au Conseil des opinions qu'Antoine a manifestées à ce sujet.

« ...Il ne faut pas chercher de solution générale en ce qui concerne ceux de nos camarades qui sont devenus aveugles par maladie. On risquerait ainsi ou de léser certains qui sont très méritants ou de faire attribuer une décoration à ceux qui n'ont rien fait pour l'obtenir. La question doit rester une question d'espèce et chaque cas particulier doit être examiné séparément. Les diagnostics des commissions de réforme, relativement à l'origine de la cécité peuvent servir de base pour établir un jugement... »

Après discussion, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution précédente. Il invite les camarades à s'adresser à la Commission Fayolle qui va être prolongée de quelques mois, ainsi qu'ils ont dû en prendre connaissance dans le Bulletin d'avril.

Question de l'amitié

Le président a protesté à la Conférence des Œuvres d'Aveugles contre certains termes employés dans une circulaire de l'Amitié et a dit tout son étonnement. Il a signalé d'autre part qu'une erreur avait failli être commise au sujet de l'élection au Comité départemental de la Seine où le nom de l'Amitié des Aveugles a été prononcé. Il est reconnu aujourd'hui exact que l'Amitié n'a pas envoyé de délégués mutilés au collège électoral.

Etude au sujet d'une subvention demandée

par la Mutuelle de la Loire-Inférieure

Izaak déclare que l'étude des statuts montre qu'il y aurait lieu de demander aux membres de cette Mutuelle quelques garanties.

Le Conseil charge le Bureau d'écrire à cette Mutuelle, mais avant de voter sur la subvention décide de leur demander :

- 1° La liste de tous leurs adhérents ;
- 2° De vouloir bien adopter par leur prochaine Assemblée générale ou leur Conseil d'administration un règlement intérieur mentionnant :
 - a) Que tous leurs membres doivent faire partie de l'U. A. G. ;
 - b) Qu'un membre rayé de l'Union sera, par le fait même, rayé de leur Société.

Union Rouennaise

Izaak rend compte de la constitution d'une section d'aveugles de guerre au sein de l'Union Rouennaise des Combattants.

Le Conseil félicite les camarades et demande les statuts de l'U. R. et la décision du Conseil d'administration ou le règlement qui autorise la formation de cette Société et la régit. Les points exposés dans le compte rendu de l'Assemblée générale sont déjà pour la plupart à l'étude à l'U. A. G.

Lecture de la lettre de Masselier qui croit que son honorabilité a pu être mise en doute par les décisions du Conseil.

Réponse sera faite à Masselier dans les termes suivants :

« Le Conseil, après examen de votre lettre du 23 mars, et les discussions dont vous avez été l'objet, estime qu'il n'y a pas lieu « ni à débat ni à décision nouvelle, vos droits et votre honorabilité « ayant toujours été respectés... »

Comité d'Aide

Izaak rend compte que le Comité d'Aide a l'intention d'organiser une exposition artistique aux Galeries Rolland Knoedler, place Vendôme, du 17 mai au 2 juin, au bénéfice de l'U. A. G.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'initiative prise par le Comité d'Aide.

La prochaine séance est fixée au samedi 7 mai, à 14 h. 15.

La séance est levée à 15 h. 30.

Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 7 Mai 1921

La séance est ouverte à 14 h. 15, sous la présidence de M. Goubin.

Sont présents : Goubin, Roy Georges, Cudefin, Bois, Boetzel, Amar, Arnault, Bardoux, Bertrand, Chautard, Cona, Delage, Dufour, Ecal, Favret, Héron, Izaac, Laffargue, Noireaux, Toudouri, M. le Baron de Traversay, vice-Président du Comité d'Action.

Lecture du procès-verbal de la séance du 9 avril. — Adopté.

Avant de passer aux discussions qui vont suivre, le Président avise les camarades que l'Union est reconnue d'utilité publique en date du 9 avril. Il serait utile qu'il y ait des réunions du Comité d'études entre aveugles en dehors du Conseil, pour préparer ses réunions.

Exposition des Fleurs. — Le Baron de Traversay expose que l'exposition de tableaux organisée au profit de l'U. A. G. aux Galeries Knoedler, s'ouvrira le 17 mai, 17, place Vendôme. Les camarades du Conseil sont priés d'assister à l'inauguration aussi nombreux que possible. Le général Maunoury sera prié de vouloir bien honorer de sa présence cette inauguration.

Election du Secrétaire général. — Membres du Conseil : 30.

Bulletins de vote : 28.

26 bulletins pour Izaac ; 1 bulletin illisible ; 1 bulletin blanc ; Izaac est élu secrétaire général et le Conseil sanctionne son élection. Izaac remercie le Conseil de la confiance qu'on lui témoigne et l'assure de toute son activité dans son nouveau mandat.

Compte rendu au sujet de Franceville-plage. — Lecture est donnée d'une étude sur la région et d'une exposition du projet de la Maison de l'Aveugle au bord de la mer suivi d'un devis d'installation et d'un devis financier.

La discussion s'engage au sujet de l'acceptation de principe du projet de maison de repos.

Le Secrétaire général demande au Président de consulter le Conseil pour que le projet financier soit remis à la prochaine séance.

Arnault dit qu'il nous faudrait un titre de propriété avant de demander des fonds au public. M. Boetzel se rallie à cette idée et fait observer que l'Union pourrait demander à la Société Générale Immobilière une option.

Le capitaine Leloup n'est pas opposé en principe, mais il émet des doutes au sujet des possibilités financières.

Le camarade Lagarde accepte en principe, si la situation financière le permet.

Bourguignon est nettement opposé à ce sujet.

Le camarade Antoine accepte la proposition.

Le camarade Ebber approuve la première mise de fonds de 30.000 francs et l'idée du projet de cette maison.

Le camarade Sigaret Jean approuve les décisions de principe qui peuvent être prises conformément à cette affaire.

En résumé, sur six lettres de camarades de province, quatre sont favorables au principe de l'acceptation, une contre et une abstention.

Le Président met au vote la motion suivante :

« Le Conseil d'Administration accepte le principe de la construction d'une maison de repos au bord de la mer. Sa volonté d'aboutir ouvre un crédit de 30.000 francs ? »

Après discussion sur cette motion on décide de voter séparément sur chacune des deux questions :

1° L'acceptation de principe ;

2° Le crédit de 30.000 francs.

Vote sur l'acceptation de principe : 17 voix pour ; 1 abstention Arnault qui maintient la demande d'option signalée plus haut.

Le Président propose alors de voter également sur l'option demandée par Arnault :

« Le Conseil est-il d'avis qu'avant de s'adresser au public pour recueillir des fonds on doive demander un certificat d'option à la Société Immobilière ? »

Pour éclairer le Conseil, lecture est donnée de la correspondance avec M. Wattier.

Le Conseil estime que la dernière lettre constitue des garanties suffisantes.

Vote de première mise de fonds. — 17 voix pour ; 1 contre : Héron.

Lecture est ensuite donnée de la situation financière. — Adoptée.

Congrès de Nancy. — Lecture est donnée d'une invitation comme auditeurs au Congrès National de l'Union Fédérale des Associations Françaises. Izaac et Dufourc déjà délégués pour se rendre à l'exposition de Nancy sont chargés par le Conseil d'assister à ce Congrès.

Compte rendu au sujet de la Foire de Paris. — Le Baron de Traversay rend compte que la Foire de Paris est en bonne voie et qu'on procède aux derniers détails de l'aménagement.

Réunions corporatives. — Compte rendu au sujet de la réunion des brosiers et tricoteurs.

Il est décidé d'adresser une lettre au Président des Amis des Soldats Aveugles et à Valentin Haüy pour transmettre les vœux des brosiers et des tricoteurs pour l'écoulement des matières premières et pour leur achat à des prix moins équivalents à ceux du commerce.

Le Conseil décide également de demander les prix à la Maison Nicolas et de publier ses prix au Bulletin.

Nomination de deux délégués au Comité d'Action (mutilés de la Seine). — Sont nommés : Arnault, Favret, Toudouri.

Remerciements à M. Leveau. — Izaac informe le Conseil d'administration du départ du camarade Leveau qui, fatigué, se retire à la campagne. Le Conseil regrette vivement son départ et adresse au camarade Leveau ses plus sincères remerciements pour les services qu'il a rendus à l'U. A. G. et pour le dévouement avec lequel il s'est toujours acquitté des fonctions qu'on lui avait confiées.

Lecture de la lettre du capitaine Sire. — Après discussion le Conseil décide que le bureau va se mettre en rapport avec le capitaine Sire pour la mise au point de cette lettre.

La prochaine séance du Conseil est fixée au dimanche 29 juin 1921, à 10 heures du matin, aux bureaux de l'Union.

La séance est levée à 17 h. 1/2.

GROUPEMENTS D'AVEUGLES

Le camarade Bourguignon, du Conseil d'administration, a pris l'initiative de former une section spéciale des Aveugles de Guerre appartenant tous à l'U. A. G., dans le département des Ardennes.

Ce groupement s'est rattaché, d'autre part, à l'Union Nationale des Mutilés et Réformés.

Les camarades de la Côte-d'Or se sont réunis en une section spéciale dont tous les membres font partie de l'Union. Ils ont nommé le camarade Bellesœur président, et se sont rattachés, d'autre part, à l'Union Fédérale.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES MASSEURS DU 29 AVRIL 1921

La séance est ouverte à 15 heures, le vendredi 29 avril.

Sont présents : Gudefin, Grillet, Seguin, Favret.

Comme suite à une demande d'audience au Ministre de la Guerre, les camarades Favret et Gudefin, délégués masseurs, accompagnés du camarade Pélissier, masseur au Val-de-Grâce, ont eu une entrevue le 28 courant avec M. Toubert, inspecteur principal du Service de Santé.

De cette entrevue il résulte : 1° que M. Toubert va transmettre au Service des questions ouvrières et sociales du Ministère de la Guerre la demande relative à l'assimilation aux infirmières permanentes des masseurs aveugles employés dans les hôpitaux militaires ; 2° que la titularisation des masseurs est impossible, quant à présent ;

3° qu'il ne sera plus créé de nouveaux emplois de masseurs par suite de la diminution des effectifs militaires et de la désaffectation prochaine de plusieurs centres de physiothérapie.

Relativement au premier point une démarche sera tentée auprès du Service des questions ouvrières et sociales lorsque ce Service aura pris connaissance du rapport que M. Toubert s'est chargé de lui remettre.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA SECTION DES MASSEURS DU VENDREDI 27 MAI 1921

Etaient présents : Les camarades Favret, Grillet, Gudefin et Seguin.

Demande d'audience a été adressée au Bureau des Questions Ouvrières du Ministère de la Guerre, relativement à l'assimilation des Masseurs aux Infirmières permanentes des hôpitaux militaires.

Délégués : les camarades Seguin, Favret et Pelissier, du Val-de-Grâce.

Dans le but de faire connaître aux lecteurs du Bulletin les adresses des masseurs exerçant dans une ville d'eaux, les camarades sont priés de bien vouloir envoyer ces adresses à l'Union.

RÉUNION DES BROSSIERS DU 21 MAI

La réunion n'a pas eu lieu en raison du peu de membres présents.

Le camarade Lalande s'est rendu aux bureaux de l'U. A. G. pour demander d'insérer dans un prochain Bulletin la note suivante :

« Comme suite à la protestation d'un camarade brossier, l'U. A. G. a décidé qu'avant toute nouvelle réunion de brossiers il serait envoyée une note à tous les camarades pour leur demander de faire partie de la section des brossiers de la région parisienne, de façon que les membres présents représentent régulièrement les brossiers adhérents. »

AUX BROSSIERS

Une réunion des brossiers aura lieu le samedi 25 juin, à 15 heures, au siège social de l'U. A. G., 38, rue du Mont-Thabor.

Les camarades de la région parisienne sont instamment priés d'y assister.

Cette convocation est appuyée par une circulaire individuelle ; chaque brossier est évidemment libre d'adhérer ou non à cette Société qui nommera définitivement ses commissaires.

L'abondance des matières nous empêche de publier un compte rendu de la Foire de Paris et de l'Exposition de Nancy; il en sera parlé dans le prochain Bulletin.

A céder une petite machine Harrison, en très bon état pour tricoter des bas et des chaussettes.

S'adresser directement à Mme Besançon, à Roulans (Doubs).
Mme Besançon est veuve d'un de nos camarades.

Deux camarades blessés fortement aux jambes ont obtenu du médecin-chef du centre d'appareillage de Saint-Maurice (Seine), des quadricycles à deux places de la Maison Monet et Goyon; cette nouvelle peut intéresser les aveugles de guerre blessés aux membres inférieurs.

RECTIFICATIONS UNE ERREUR

Dans notre dernier Bulletin, nous avons, par erreur, dans l'article « AUX TRICOTEURS », page 22, donné une adresse fautive d'une maison vendant la laine à des prix avantageux.

L'adresse vraie est :

Grève, 3, rue Etienne-Marcel, Paris.

Nominations dans la Légion d'honneur

Des listes de camarades nommés Chevaliers de la Légion d'honneur ont paru au *Journal Officiel* des 21, 26 et 29 mai.

Nous publions ci-dessous les noms des membres de l'Union des Aveugles de Guerre, figurant sur ces listes.

(Journal Officiel du 21 Mai)

OFFICIERS :

Bouheret (André-Jean); Brassac (Henri).

CHEVALIERS :

Affre (Ernest).	André (Auguste).
Alix (Julien).	Angel (François-Louis-Joseph).
Amant (Polixène).	Archambault (Louis).

Arhuo (Alfred-Joseph-François-Marie).	Barry (Antoine-Frédéric).
Arnaud (André).	Barthélemy (Etienne-Alexandre).
D'Arnaud (Guilhem-Jean).	Basile (Henri-Eugène).
Arnold (Joseph).	Baudin (Pierre).
Arnould (Arsène).	Baudrand (Antoine).
Arnould (Emile).	Baumès (René - François - Fulcrand).
Artel (François-Georges).	Bernier (Auguste-Louis-Léon).
Artus (Jean).	Bernollin (Pierre-Auguste).
Arzagot (Jean-Baptiste).	Berron (François-Benjamin-Alexandre).
Assemat (Louis).	Berruel (Louis-Joseph-Auguste).
Aubert (Alfred-Clément-Roger).	Bézar (Henri-Armand).
Aubert (Sauveur-Bonaventure-Joseph).	Biard (Louis).
Aucaigne (Jean-Antoine).	Blondel (Séverin-Louis).
Aufrère (Marcel).	Bordier (Henri-Victorien).
Aumont (Victor-Constant).	Boulangier (Louis-Jean).
Baizet (Pierre).	Boulet (Antoine).
Barbier (Eugène-Julien).	Bourguignon (Octave-Paulin-Emile).
Barbier (Jean-Marcellin).	Bourreau (Léopold-Toussaint).
Barday (Claude-Joseph).	Bourotte (Edgar-Mary).
Bardonnat (Claude-Marie-Marcel).	Boyer (Prosper).
Baron (Augustin-Louis).	Bramard (Léon-Eugène).
Barrat (Prosper-Charles).	Branger (Henri-Marcel).

(Journal Officiel du 26 Mai 1921)

Brun (Camille-Attémon-Fortuné)	Chabbert (Henri-Célestin).
Brun (Joseph-Martial).	Champey (Louis - Auguste - Honoré).
Brunel (Paul).	Chanut (Charles-René).
Buchmuller (Eugène).	Charriere (Jean-Stéphane).
Burnier (Jean-Claude).	Chartier (Valère).
Buron (Auguste).	Chasselade (Joseph).
Buteau (Louis-Maurice).	Chatonnier (Numa-Augustin).
Cadé (Emile-Jean).	Chavastelon (Antoine).
Cado (Pierre-Marie).	Chayne (Marcel-Laurent).
Cagneul (François-Joseph).	Chesneau (Louis-Léon).
Cantarel (Firmin).	Choron (Pierre-Antonin).
Capet (Paul).	Chupin (Jean-Marie-Bénonie).
Caron (Ovide-Albert-Ferdinand).	Clément (Louis-Jules).
Carrier (Elie-Albert).	Cluzeau (François).
Carudel (Louis-Marie).	Constantin (Paul-Félicien).
Castor (Albert-Charles-Henri).	Coudrai (Jules-Louis).
Cayrel (Joseph).	Toulon (Elie).
Ceysson (Aimé-Louis-Adrien).	

Coupas (Pierre-Marius).	Foucher (Joseph-Jean-Baptiste).
Cousin (Emile-Edmond).	Fournier (Claude).
Curely (Camille).	Fournier (Urbain).
Dardie (Gabriel - Florent - Gus - tave).	Hadot (Gaston-Auguste-Henri).
Darras (Louis-Henri).	Hautier (Jean).
Daumas (Pierre).	Herbert (Hubert-Alexandre-Fernand).
Delacourt (Joseph-Ernest).	Henriet (Francis).
Delacroix (Arsène-Marcellin).	Huc (Pierre-Adrien).
Fevelat (Jean-Louis-Henri).	

(Journal Officiel du 29 Mai 1921)

Abeilhe (Paul-Emile-Etienne).	Briel (Eugène-Emile).
Alaux (Udaux-Pierre-Jean).	Carra (Eugène-Cyrille).
Albert (Henri-Eugène-Pierre).	Catherine (Ernest-René).
Arnaud (Aristide-Marius-Lézin).	Chalendard (Adrien-Julien).
Badel (Pierre-Marie).	Chambéron (Jean-Baptiste).
Baretge (Laurent - Alexis - Vin - cent).	Chapouillié (Joseph).
Baron (François).	Chellé (Gilbert-Fernand-Albert).
Bazin (Gabriel-Désiré).	Chenenaille (Adrien-Marcel).
Beaudufe (Simon).	Coat (Jacques-Yves-Marie).
Benel (Edouard-Albert).	Colleuille (Maurice-René).
Bentejac (Bernard).	Coublucq (Jean-Paul).
Beraud (Martin).	Coulaud (Nestor-Ernest).
Bernard (Bertrand).	Cordier (Ernest-Sylvain).
Bertrand (Marcellin-Louis).	Crozon (François-Léon).
Betoux (Maurice-Armand).	Cullet (Jean-François).
Bibois (Jean-François).	David (Ernest-Louis-Ulysse).
Billard (Maurice-Fernand).	Debooserie (Henri-Joseph).
Binio (Pierre).	Delahaie (Emile-Anthonin-Bap- tiste).
Bisserier (François).	Deveze (Gédéon).
Boé (Auguste).	Delafosse (Gratien-Paul).
Bonnetain (Jean-Marie).	Dolo (Léon).
Borla (Joseph-Antoine).	Duplan (Ferdinand).
Blaise (André-Marie).	Emo (Emile-Marie-Joseph).
Blatgé (Casimir-Pierre).	Fauconnet (Victor - Emile - Er- nest).
Bouche (René-Louis).	
Braun (Jules-Emile).	
Brice (Marcel-Eugène).	Flaudias (Jean-Antoine).
Bridoux (Raoul-Alfred-Joseph).	Foubet (Julien-Elie-Georges).

Sur 185 nominations faites, il y a 159 membres de l'Union des Aveugles de Guerre et 26 étrangers à l'Union.

Cette remarque est à l'honneur de nos bureaux qui ont préparé le travail et l'ont envoyé au Ministère.

Les décrets de nomination paraissent au fur et à mesure de l'examen des dossiers par le ministre de la Guerre; nous continuerons à publier, dans les prochains bulletins, les listes qui auront paru au *Journal Officiel*.

Ces nominations sont faites actuellement sans traitement, en exécution de la loi du 16 août 1920.

YEUX DE VERRE

M. le professeur de Lapersonne a présenté à l'Académie de Médecine un sérieux travail de M. le docteur Coulomb, relatif aux avantages que présentent les yeux de verre à double coque sur ceux à simple coque.

Nous savons que, parmi les énucléés, aveugles de guerre, une très grande proportion a un carnet d'appareillage ne leur donnant droit qu'à l'œil de verre à simple coque.

Quelques camarades de la région parisienne ont pris l'initiative de se réunir dans un savoureux banquet le dimanche 29 mai, au Cercle interallié qui les a d'ailleurs reçus d'excellente manière; tous les camarades appartenaient à l'U. A. G.; la présidence avait été donnée au trésorier de l'Union, le dévoué M. Boetzel.

Pourquoi ces petites et agréables réunions ne se renouvelleraient-elles pas en province ?

Mme Jeanty-Carjat, présidente fondatrice de l'Œuvre « Pour Eux ! » nous prévient qu'une fête est organisée pour le *dimanche 19 juin courant*, à 2 heures de l'après-midi, en la Salle des Fêtes de la mairie du 10^e arrondissement, 72, rue du Faubourg-Saint-Martin.

Lettres de Camarades

Aux camarades de l'U. A. G.,

Ma santé précaire m'ayant obligé à venir habiter le Midi, je suis venu me fixer à Cannes dont le climat particulièrement doux et ensoleillé pendant l'hiver a déterminé une très grande amélioration dans mon état. Cette amélioration, qui étonne les personnes demeurées un certain temps sans me voir, m'a fait penser que beaucoup de mes camarades aveugles, mal remis de leurs blessures, auraient le même intérêt que moi à pouvoir venir passer tout ou partie de l'année sur cette Côte d'Azur si recherchée. Dans ce but, j'ai envisagé les moyens

qui permettraient ce séjour dans des conditions à la portée de tous. Et, comme il existe à Cannes une école d'aveugles, c'est de ce côté que j'ai cherché la solution du problème. Entré en relations avec les membres du Comité-directeur de cet établissement, je m'ouvris à eux de mon projet auquel ils firent bon accueil : la création d'une section de convalescents fut immédiatement décidée. Cette section comprend une vingtaine de lits, par petites chambres, repas en salle à manger, dans une partie de l'immeuble nettement séparée de celle affectée à l'école professionnelle.

Les convalescents jouissent de leur pleine liberté quant à l'emploi de leur temps; il sera facile de leur procurer une aide bénévole (pour leurs sorties, promenades, lectures, etc.) parmi les personnes disposant de loisirs, fort nombreuses ici et qui seront heureuses de donner un peu de ces loisirs pour se rendre utiles.

Le prix de pension fixé pour chaque mois de séjour est de 250 francs, ce qui est modique avec le coût actuel de la vie et laisse encore à nos camarades une somme égale pour parer à leurs autres besoins.

La maison se compose d'une villa spacieuse, très bien située, entourée d'un grand parc planté de pins, d'eucalyptus, de mimosas, de palmiers, de rosiers, etc., dont les senteurs se mêlent aux effluves marins se dégageant de la mer toute proche.

Bien que le Comité-directeur ait envoyé son programme au début de cet hiver dans tous les centres d'aveugles (maisons de rééducation, hôpitaux, centres ophtalmologiques, etc.), les demandes de séjour ont été peu nombreuses. Est-ce à dire qu'aucun d'eux n'aurait pu bénéficier, au point de vue de leur santé, des avantages qu'offre la Maison de Cannes et son climat. Je voudrais le croire et le souhaiterais de grand cœur, mais je crains plutôt que beaucoup de camarades n'aient pas eu connaissance de la possibilité qui leur est offerte; c'est pourquoi j'ai demandé à notre Bulletin mensuel l'hospitalité de ses colonnes. j'aurai ainsi une certitude.

Je dois ajouter que si des camarades le désirent ils pourront être reçus à l'École d'aveugles et y exercer le métier manuel qui leur est habituel; dans ce cas, le prix de la pension est moindre, 150 francs au lieu de 250 francs par mois.

Toutes les demandes devront être adressées au Comité de l'École professionnelle et climatique, villa Louise Ruel, à Cannes (Alpes-Maritimes).

Capitaine SIRE.

Poète à mes heures perdues, je suis responsable de quelques vers que j'ai commis il y a plusieurs semaines sur la Croix que nous n'avons encore ni les uns ni les autres; j'ai une excuse: je les dédie à mon père l'un et l'autre. Il advint que notre sympathique vice-président, mon ami Gudéfin, estima mes élucubrations dignes d'intérêt et nous convînmes de les publier dans un de vos bulletins; il résulte de ceci

que vous n'avez entre les mains aucun texte de moi vous conjurant de faire connaître au grand public mes mérites littéraires.

Or, la poésie en question a été publiée précédée d'une mention disant que c'est sur ma demande qu'on publie mes vers; j'ai trouvé cette formule choquante et je l'ai écrit au vice-président sympathique et sus-mentionné; il m'a répondu que cette formule était habituelle et que les vers publiés dans le Bulletin d'avril l'avaient été avec le même procédé. Consultation faite du Bulletin en question, j'ai constaté que le vice-président déjà cité ne devait pas le lire, car son affirmation était fausse.

Même si cette formule est habituelle, je vous saurais gré de la modifier car elle est essentiellement choquante; je vous ferai respectueusement observer, Monsieur le Président, qu'avec l'aspect du Monsieur qui demande la publication de ce qu'il a procréé, j'ai l'air d'avoir sué sang, eau et encore pendant des jours et des nuits pour pondre quelques vers qui vont cahin-caha et que Boileau n'attribuerait même pas à Quinault... Puis, fier de ma courvée, je l'envoie à toutes les publications qui ne peuvent pas dire non, pour que tout le monde sache mon mérite! Sans être doué au suprême degré, car je maintiens encore entre Victor Hugo et moi une petite distance, je vous promets que je ne mérite en rien le désir ostentatoire que votre formule disgracieuse me prête. Je vous saurais gré de bien vouloir la modifier et je vous prie aussi d'insérer ma lettre dans votre prochain Bulletin.

PIERRE TICHON.

Je suis heureux de vous annoncer mon succès au Salon des Artistes Français, où j'ai exposé, à la statuaire, une allégorie sur le soldat inconnu; sujet que j'ai, du reste, appelé l'Inconnu, et qui, à ma grande satisfaction, vient d'être accepté. Cette exposition est la première à laquelle je prends part, car il y a seulement un an que j'ai commencé ma rééducation au Phare de France.

Je vous prie de vouloir bien annoncer cette nouvelle dans votre prochain Bulletin. Je suis définitivement rentré dans ma famille et s'il vous était possible de me trouver quelques commandes, certes, j'en serais très heureux.

Bernard FAUDOT,
à Flogny (Yonne).

LISTES D'AVEUGLES PAR DÉPARTEMENT

(Suite)



Liste des Camarades du Morbihan

Arhuro (Alfred), à Plouharnel, canton de Quiberon, tricoteur-brossier.
Baron (Jean-Marie), 94, rue Carnot, Lorient, brossier-vannier.
Bévan (Louis-Yves-Marie), à l'Abbaye de Langonnet.
Billy (Charles), à Bihio, par Plumelec.
Binio, à Branla, commune de Réminiac, par Ruffiac, brossier-chaisier.
Bouchamat-Naamani, Sainte-Anne-d'Auray, brossier.
Cado (Pierre-Marie), rue du Couvent, à Kescoulic-en-Plouay, brossier.
Cloérec (Victor), 9, rue Saint-Nicolas, Vannes.
Corlobé (Armand), à Cruck, par Auray, tonnelier.
Doudart (Joseph-Marie), rue Saint-André, Montertelot, tonnelier.
Frapsauce (Alexandre), 22, rue de la Corderie, Lorient, téléphoniste.
Frénay (Mathurin), à Saint-Samson, par Rohan, brossier.
Gloargen (Pierre), à Plouret-Kerriar, par Langonnet, cultivateur.
Guillo (Louis), Saint-Jean-Brevelay.
Josse (Vincent), 13, rue Olivier-de-Clisson, à Josselin, brossier.
Junot (Joseph), à Augan, chaisier.
Kerboat (Gabriel), Hennebont, chez M. Talmon (Pierre), 64, rue Neuve.
Laurent (Alexandre), Belz.
Layec (Pierre), Monterblanc, par Elven, chaisier-vannier.
Le Bobinnec, villa du Golfe, route de Couleau, près Vannes.
Lebourlout (Joseph), 22, rue de Malguériac, Pontivy, brossier.
Le Gallonnec (Pierre), Restergant-en-Saint-Tugdual, par le Croistry.
Le Carret (Alphonse), rue Traverse, Locminé, chaisier-vannier.
Le Couriot (Yves-Marie), Kerlavarec-en-Languidic, cultivateur.
Le Dain (Joseph-Marie), à Bihau, Langonnet, brossier-chaisier.
Le Gentil (François), à Brehan, Loudéac.
Le Goff (Joseph), à Gourin, brossier.
Le Magadur (François-Marie), Courdillec, par Carnac, brossier-chaisier.

Le Nouveau (Louis), Keroo-en-Ploërdet, brossier-chaisier.
Leroux (Jean), Goas-Wen, Gourin, brossier-chaisier.
Le Teuff (Julien), 8, rue du Lycée, Lorient, brossier.
Louesdon (Gabriel), Bréhan-Loudéac, cordonnier.
Maho (Joachim), bourg de Guenin, par Baud, chaisier.
Miniou (Mathurin), 6, rue Ratier-Merville, Lorient.
Moisan (Mathurin), rue Saint-Michel, bourg de Pluvigneux, chaisier.
Monsard (Aimable-Jean-Marie), à Monteno, commune d'Arzon, chaisier.
Padellec (Hippolyte), à Gavres, par Port-Louis, brossier.
Robinet (Jean-Joseph), à Questembert, brossier.
Sciellour (François), 31, cours de Mervilles, Lorient, téléphoniste.
Serre, capitaine, 3, rue du Réservoir, Lorient.
Simon (Joseph), Kermel-en-Plouay, cultivateur.
Valy (Joachim), au Hale, canton de Pontivy, cultivateur-cordonnier.

Liste des Camarades de le Nièvre

Billebault (Paul), 1, rue du Bougirault, Cosne.
Bouché-Pillon (Prosper), Brassy, brossier.
Boudart (Victor), 28, rue du 14-Juillet, Nevers.
Buteau (Louis-Maurice), maison Bodin, place Gudin, Château-Chinon.
Chanudet (Léon), 8, rue du 14-Juillet, Nevers, tricoteur.
Cottin (Jean-Marie), Poiseux, commune de Saint-Léger-de-Fougeret.
Fabre (Lucien), à Donzy.
Garceau (Augustin-Joseph), 44, rue de Nièvre, Nevers, brossier.
Guillien (Paul), à Corbigny, brossier.
Lutz, aux Arbelos, par Charrin, brossier.
Martin (Louis-Charles), 2^e impasse de la Jonction, Nevers, chaisier.
Maupetit (Pierre), Coulanges-de-Nevers, rue Verte, brossier-chaisier.
Michot, rue du Beauséjour, Donzy, brossier-chaisier.
Millereau (Camille), 29, faubourg de Béthéeem, Clamecy.
Montcharmout (Léon), à Montjouan, par Larochemillay.
Jean (Pierre), à Saint-Maurice, par Saint-Saulve.
Potdevin (Louis), Saint-Aubin-en-Forges.
Rathery (Louis), faubourg de Bellève, Clamecy, brossier.
Riat (Pierre), Saint-Léger-des-Vignes, canton de Decize.
Rignault (Louis), Magny-Cours, cultivateur.
Thepenier (Nicolas), Châtillon-en-Bazois, brossier.

Liste des Camarades du Nord

Anselot (Victor), 18, rue de la Paix, Fourmies, brossier.
Bartier (Charles), 4, rue de la Prévôté, Maubeuge, brossier.
Baum (Achille), 58, route de Valenciennes, Maubeuge.
Bertin (Jules), 13, rue Makellerie, Croix, brossier.
Bertou (Théophile), 13, rue Colmar, Croix.
Betremieux (François), 3, rue Pierard, Hameau de Cataing, Hasnon, brossier.
Bonamy (Eugène-Augustin), 33, rue des Asturies, Auly-lez-Douai, brossier.
Bouquin (Eugène), chez M. Fénélon Prouveur, à Saint-Vaast, par Saint-Aubert.
Bourbon (Jean-Auguste), 46, rue Lamartine, Wasquehal, brossier.
Cattaest (Paul), 70, rue Leuridan, Nocain-Wattrelos.
Courtecuisse (Jules), 34, rue Jean-Macé, Cambrai, brossier.
Cyssan (Omer-Achille-René), Renescure, vannier.
Delebecque (Paul), 2, rue Denfert-Rochereau, Lille.
Delforge (Antoine), 37, rue du Dépôt, Denain, brossier.
Delfosse (Lucien), à Erren, par Fenain.
Delsaux (Alphonse), rue de la Montagne, Fourmies.
Demalaine (Henri), 27, Longue-Rue, Leers, brossier.
Demortier (Adolphe), 70, rue des Lilas, Mouvaux.
Deroyère (Adonis), rue de Ferrière-la-Petite, à Ferrière-la-Grande (près Maubeuge), brossier.
Desmons (Gaston), 69, rue de la République, Somain, brossier.
De Vliegheer (Georges), 13, cité des Lilas, Marquette-lez-Lille, chaisier.
Dubuisson (Michel), 53, rue Montogon, Lallaing.
Dufлот (Léon), 7, route d'Arras, Saint-Olle, par Cambrai.
Duforest (Raymond), 3, rue Basselant, Hellemmes-lez-Lille, brossier.
Dumont (Maurice), 14, route de l'Allaing, Frais Marais, près Douai, brossier-chaisier.
Fellon (Henri), Hôpital de la Charité, Lille.
Goguillon (Arthur), 155, rue Jeanne-Hachette, Lille, brossier-chaisier.
Goossens (Bernard), 68, rue d'Austerlitz, Lille, brossier.
Guéry (Alphonse), à Maresche, par Artres.
Haguerelle (Raymond), rue du Collège, Gravelines.
Lanciaux (Jean-Baptiste), rue Nationale, 4, cité Bracq, Caudry, brossier.

(A suivre.)

Le Gérant : RIBOTON.

Imprimerie Dubois et Bauer, 34, rue Laffitte, Paris.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, sénateur, ancien ministre, président ;
Mlle ARBEL, vice-présidente ;
M. GOURDON, vice-président ;
M. le baron de TRAVERSAY, vice-président ;
M. BLOCH, secrétaire ;
M. L'EVESQUE, trésorier adjoint ;
M. AUTERBE, actuaire à la Compagnie l' « Union » ;
Mme BOYLESVE ;
Mme BROQUIN ;
M. Pierre CHEROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme CONTAMIN ;
M. DUBRANLE, inspecteur des Ecoles de Rééducation ;
M. DE FLEURIEU ;
Mlle L. GHYS ;
Mme HEBMANN ;
Mlle JALAGUIER ;
Mme LÉVY-WEISS ;
M. MAYER ;
Mme MEYER, secrétaire générale du Livre de l'Aveugle ;
M. MEYNADIER ;
M. PICHON, ancien secrétaire général de la Présidence de la République ;
M. ROUX, directeur honoraire du ministère de l'Intérieur, directeur de la Société « Les Amis des Soldats aveugles ».
M. Joseph ROUX, directeur du Travail de la Législation ouvrière et des Assurances sociales au commissariat général de la République (Strasbourg) ;
D^r SCHNEIDER.

Liste des Donateurs

	Francs
Mme Zula Crossé, à Paris	100 »
Bon Marché	1.000 »
Les élèves de l'école de filles, 23, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris	20 »
Imprimerie Dubois et Bauer	790 65
M. Costedort, à Alger (transmis par les <i>Annales</i>)	20 »
Une lectrice de l' <i>Intransigeant</i>	2 »
Anonyme L.	20 »
Mairie de Villars-St-Sauveur (Jura), prod. d'une quête.	14 50
Les élèves de mathématiques du Lycée Henri-IV	2.600 »
M. Max Ludwig, Genève	250 »
Mme Durand Raoult, Versailles	20 »
M. C. Hervier, Paris	10 »
Mlle Thérèse François, Nancy	20 »
M. Henry de Jongh, S. Gravenhage (Pays-Bas).....	427 65
Dommages des injures faites à un camarade	10 »
Mme Louise Pouiles, Pamiers (Ariège)	10 »
Mme Vve Bresson, Charbonnières (Rhône)	50 »
Mlle Caillon, Sellières (Jura)	20 »
Transmis par les <i>Annales</i>	69 »
Mlle Blanche Beau, Montréal (Canada)	30 »
Mme Couleur Boeringer, Mulhouse	50 »
M. Vialard. En reconnaissance d'un service rendu par un ami des soldats aveugles	50 »
Le camarade Thibault (Henri)	20 »

